Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D682026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 24 AVRIL 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 9 avril 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 68/2026

MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE GRACES

Monsieur PERU fait savoir que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

La mairie a sollicité le Syndicat Départemental d'Energies pour modifier les nouveaux horaires d'éclairage public.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 583-1 à L. 583-4 et R. 583-1 et suivants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide que l'éclairage public sera fait sur l'ensemble de la commune de 6 h 30 au lever du soleil et de coucher du soleil à 21 h 00 tous les jours de la semaine. Ces horaires seront appliqués du 1er janvier au 1er mai et du 1er septembre au 31 décembre.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D682026-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D682026-DE

- Un aménagement sera toutefois possible pour cause d'animation culturel et/ou sportive notamment aux abords de la salle multiculturelle « la lanterne » et au niveau de la rue de Saint Jean.

- Un aménagement sera également prévu si besoin pour les décorations de Noël.

- Dit que ces nouveaux horaires seront mis en place à partir du mois de mai sur l'ensemble du territoire de la commune.

- Charge le Maire ou son représentant de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés et les mesures d'information de la population.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

La Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D682026-DE